

Les FICHES *PRATIQUES* des
Mardis de la création / reprise

Assurances du micro- entrepreneur (auto-entrepreneur)

protéger, sécuriser

CAMPUS
INNOV' & CO

L'OFFICE
Cowork
by VBA



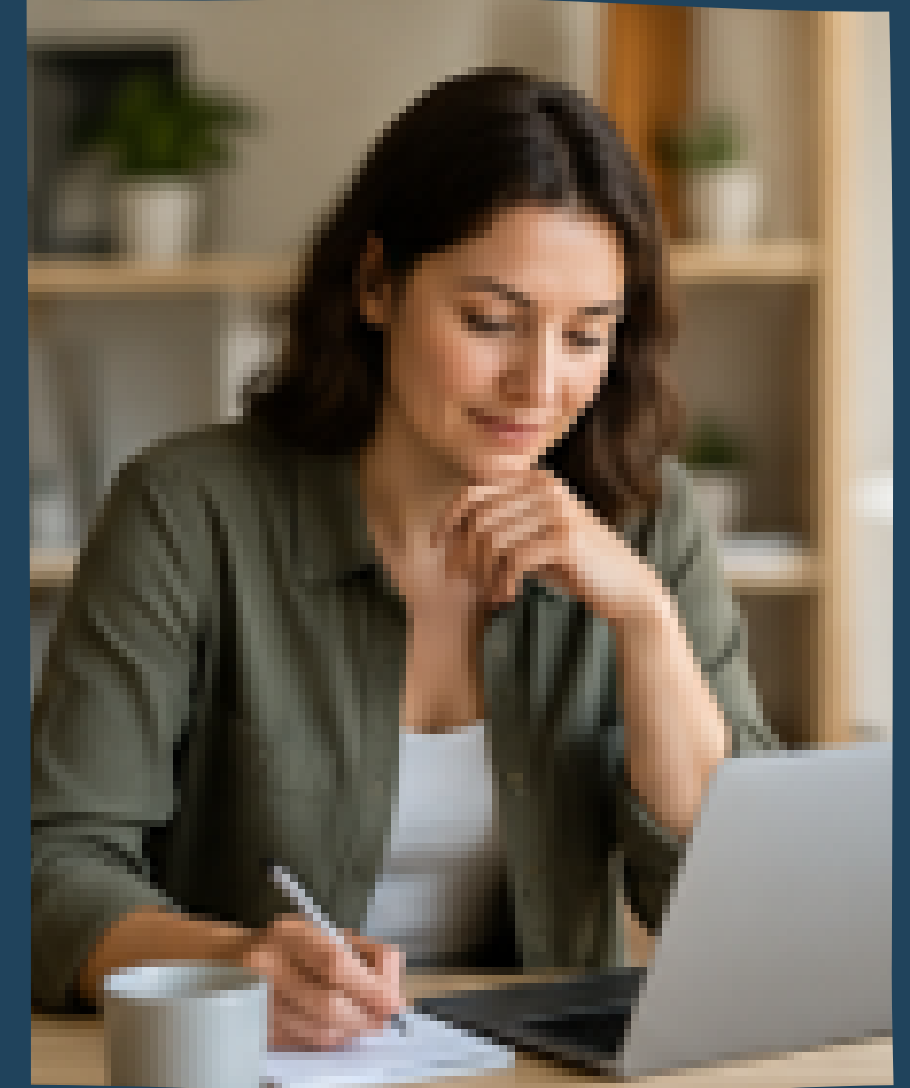
SEPTEMBRE 2026

Assurances : un réflexe indispensable dès la création

Pourquoi s'assurer ?

Créer son entreprise, c'est aussi protéger :

- votre activité
- vos clients
- votre matériel
- votre patrimoine personnel



⚠ *“Une assurance coûte toujours moins cher qu'un sinistre..”*

Toutes les assurances sont-elles obligatoires ?

NON

Quel que soit le type de contrat, certaines informations sont indispensables.

Certaines assurances sont imposées par la loi.

D'autres sont simplement fortement recommandées.

Astuce

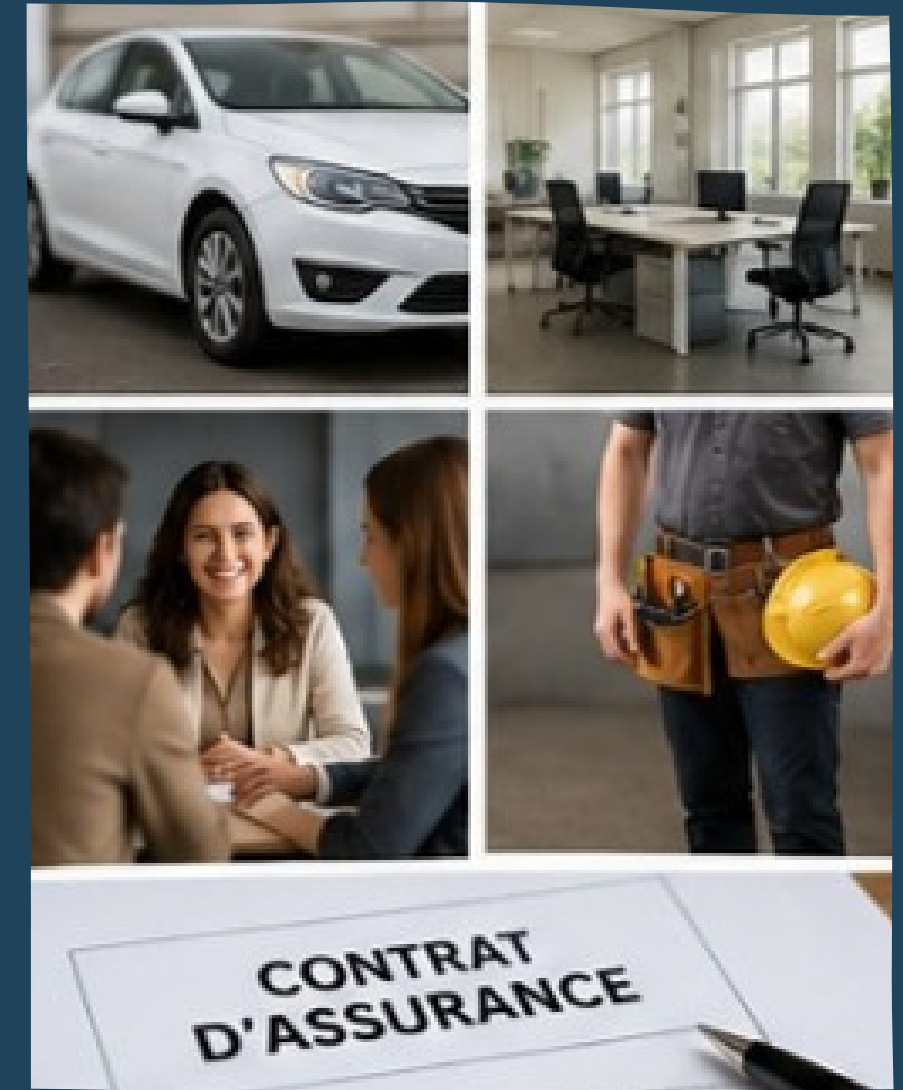
Une assurance multirisque professionnelle peut regrouper plusieurs garanties.



Les assurances obligatoires

Selon votre activité, vous devez parfois souscrire :

- 🚗 Assurance véhicule professionnel
 - obligatoire dès qu'un véhicule est utilisé pour le travail.
- 🏢 Assurance des locaux
 - obligatoire si vous êtes locataire.
- 👷 Mutuelle des salariés
 - obligatoire dès votre premier salarié.
- ⚖️ Responsabilité civile professionnelle
 - obligatoire pour certaines professions réglementées.
- 🏗️ Garantie décennale



Les assurances fortement recommandées

Même si elles ne sont pas obligatoires, elles peuvent vous éviter de lourdes pertes.

Les plus utiles :

- Responsabilité civile professionnelle
- Assurance du matériel
- Assurance des stocks
- Protection juridique
- Complémentaire santé
- Prévoyance (arrêt de travail, invalidité...)



Comment choisir son assurance ?

Avant de comparer les prix, posez-vous ces questions :

- ✓ Quels risques comporte mon métier ?
- ✓ Quel matériel dois-je protéger ?
- ✓ Que se passe-t-il si je fais une erreur chez un client ?

Le moins cher n'est pas toujours le mieux couvert.



Compagnie d'assurance ou courtier ?

Deux possibilités

Compagnie d'assurance

- ✓ contrat direct
- ✓ souvent moins d'intermédiaires

Courtier

- ✓ compare plusieurs offres
- ✓ vous aide à choisir
- ✓ intéressant pour les activités à risques ou complexes.



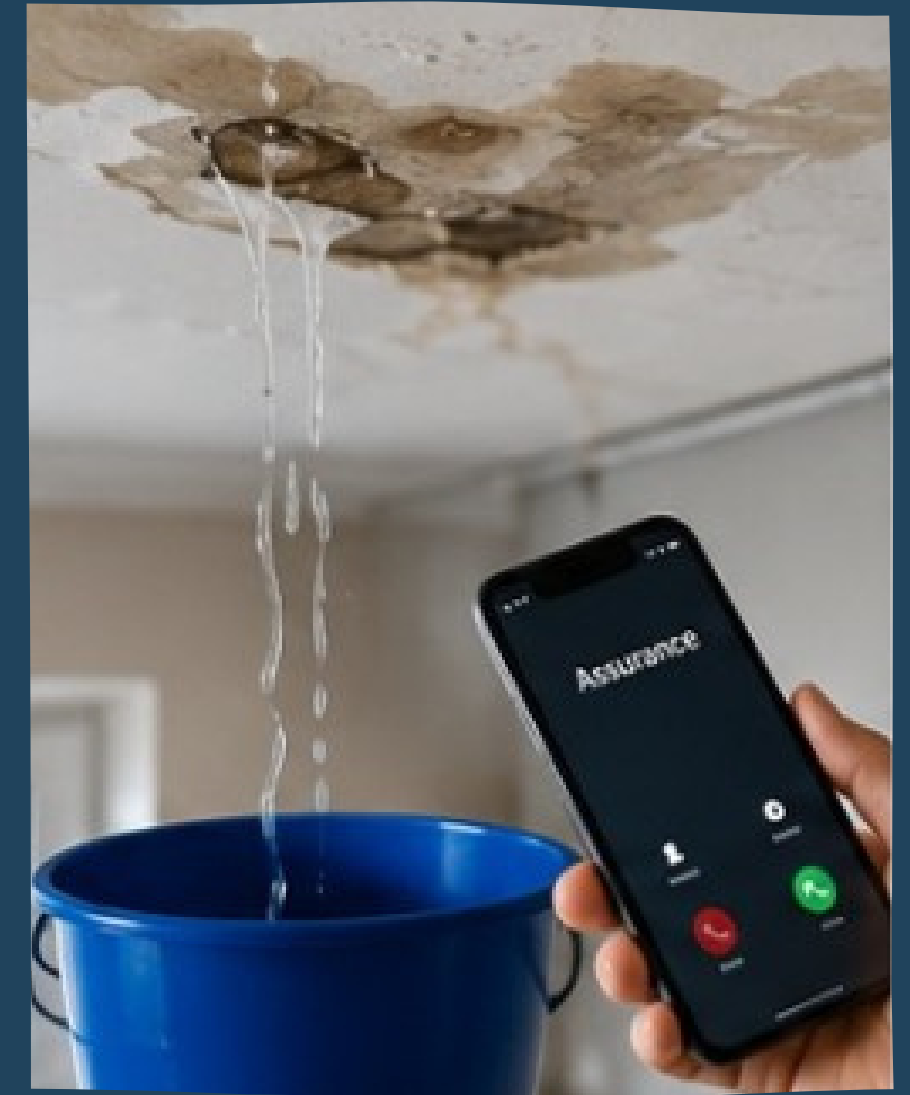
En cas de sinistre

Les étapes :

1. déclarer rapidement le sinistre,
2. transmettre les justificatifs,
3. expertise si nécessaire,
4. proposition d'indemnisation,
5. versement de l'indemnité.

Bon à savoir

- environ 2 mois sans expertise
- jusqu'à 6 mois avec expertise



Peut-on changer d'assurance ?

OUI

Après 1 an de contrat, vous pouvez résilier :

- ✓ sans frais
- ✓ sans pénalité
- ✓ sans avoir à vous justifier.



Si aucun assureur ne veut vous assurer ?

Vous exercez une activité nécessitant une assurance obligatoire ?

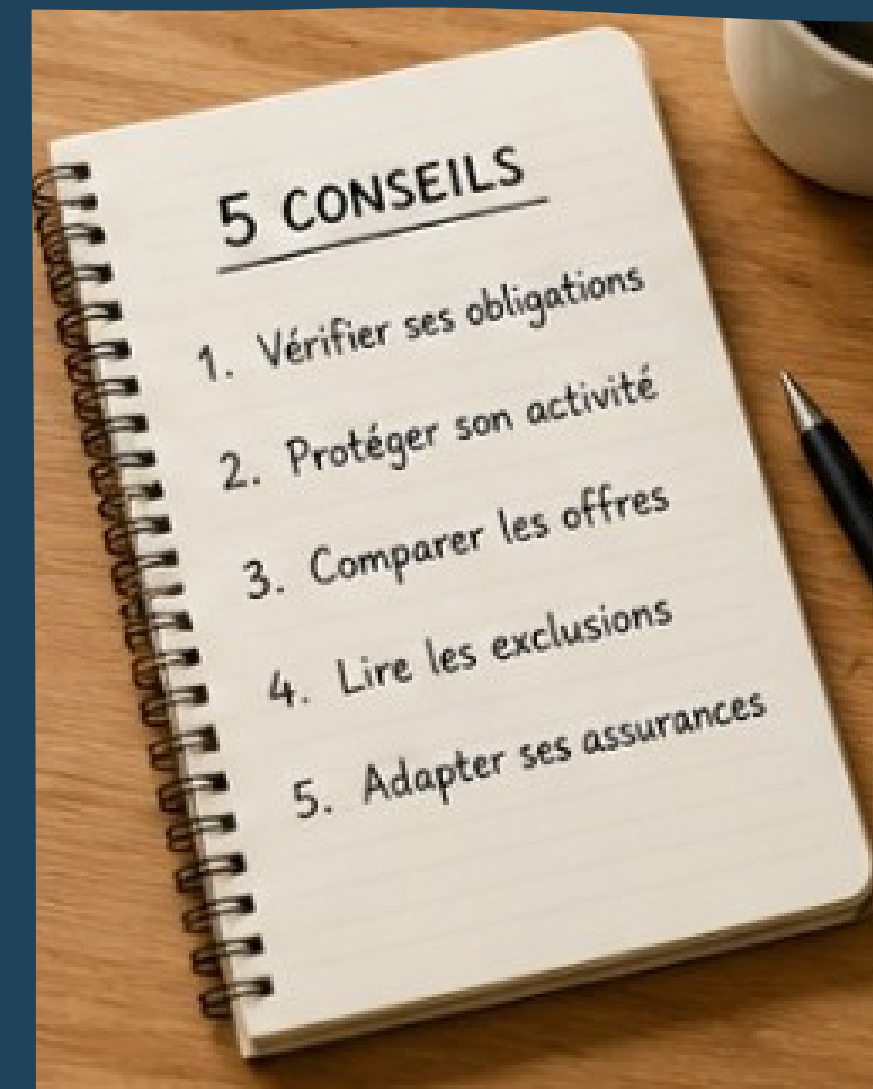
Après **deux refus**, vous pouvez saisir le **Bureau Central de Tarification (BCT)**.

Le BCT peut imposer à un assureur de vous couvrir dans certains cas prévus par la loi.



Les 5 conseils à retenir

- ✓ Vérifiez vos obligations avant de démarrer.
- ✓ Protégez votre activité, même lorsque ce n'est pas obligatoire.
- ✓ Comparez plusieurs devis.
- ✓ Relisez les exclusions de garantie.
- ✓ Faites évoluer vos assurances lorsque votre entreprise grandit.



Ce qu'il faut retenir

Paroles d'expert

"Une bonne assurance n'est pas une dépense inutile : c'est une protection pour votre entreprise, vos clients et votre avenir."



Plus d'information ? Rencontrons-nous !



Campus Innov'&Co
36 Ter rue de la Cornillère
72120 Saint-Calais



L'Office Cowork
15 rue du 11 novembre
72310 Bessé sur Braye



missionecco@cc-vba.com / campus@cc-vba.com



06 33 79 35 47 / 07 43 40 03 05



SEPTEMBRE 2026